

Mairie de PLELAUFF

N°2

SEANCE DU MARDI 16 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 16 février 2021 à 20h, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de PLELAUFF, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Yvane BRUYERE, M Sébastien CHIRAUX, Mme Christiane DENIS, Mme Stéphanie LE BRIS, M Maximilien LE FEUR, M Guillaume LOISEAU M Stéphane MORZADEC, M Antoine QUERO

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : Mme Kate HUSBAND à Mme Louise-Anne LE GAC

ABSENT : M Ludovic L'HOPITAL

INVITE : Monsieur Michel MENGUY du CEREMA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 13
- votants : 14

Ordre du Jour :

- 1) *Programme national des ponts*
- 2) *Convention SAUR*
- 3) *Vente du terrain Lotissement Park Skaven*
- 4) *Territoire Zéro Chômeurs*
- 5) *Devis cimetière- reprise concessions*
- 6) *Devis construction Silos de stockage*
- 7) *DETR demande de subvention*
- 8) *Questions diverses*

****La séance est ouverte à 20h****

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.

Pas d'observations particulières, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

01-16022021 – Programme national des Ponts

M Michel MENGUY du CEREMA fait une présentation du programme national des ponts organisé par l'état. Ce dispositif qui concerne pas moins de 7000 ponts dans le département, 4 dans la commune, fait suite aux accidents survenus sur de telles infrastructures au cours dernières années.

Sur la base des communes volontaires identifiées, le Cerema organise la réalisation des visites de recensement en s'appuyant sur les bureaux d'études privés.

Chaque commune est contactée par un bureau d'étude pour convenir d'une date de rendez-vous. Le bureau d'étude partage avec la commune son pré-recensement sur carte des ouvrages, éventuellement complété par les informations dont dispose la commune. La visite de recensement permet de finaliser la collecte des informations.

A l'issue de cette phase, la commune dispose d'un recensement des ponts et murs de soutènement (murs aval portant la voirie communale) de son territoire et d'une première connaissance de leur sensibilité concernant leur structure. Chaque commune reçoit un carnet de santé par ouvrage, initié à partir des premières données recueillies ; ce carnet comprend par ailleurs la trame des étapes à réaliser dans les années à venir (surveillance et entretien). Le guide du CEREMA sur la gestion du patrimoine ouvrages d'art des petites communes lui est également remis, complétant utilement le carnet de santé.

A l'issue de cette présentation, la commune de Plélauff confirme son souhait de participer à cette action soutenue par l'état afin de disposer d'un carnet de santé de ses ponts, document lui permettant d'envisager d'éventuels travaux à venir.

02-16022021 Convention SAUR pour les postes de relevage

M Alain KERBIRIOU, Maire-Adjoint, informe le conseil qu'une convention pour l'Assistance Technique du service d'assainissement collectif lie la commune à la SAUR.

La dite convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société SAUR assure une mission d'assistance technique des ouvrages du service d'assainissement de la Collectivité.

Monsieur Alain Kerbiriou précise les modalités d'exécution de la convention, soulignant également qu'outre la station, elle s'applique aussi aux 3 postes de relèvement.

Après en avoir délibéré, le conseil

- Valide la reconduction de la convention par une abstention et 13 voix pour mais non sans s'interroger sur le coût de la prestation
- Autorise le maire à signer la convention pour le suivi des postes de relevage

03-16022021 Vente d'un terrain Park Skaven

Une personne souhaite faire l'acquisition du lot cadastré WC N°224 d'une superficie de 1224m² au lotissement Park Skaven pour construire une maison d'habitation.

A l'unanimité, le Conseil donne une réponse favorable à cette demande, accepte de vendre ce lot au prix de 3€HT le m², frais de notaire et dépenses afférentes à charge de l'acquéreur et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

04-16022021 –Territoire Zéro Chômeurs

M Gilles Le Gall, Maire-Adjoint, référent en charge du suivi du dossier « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée » TZCLD, informe le conseil d'un projet de délibération adressé par le comité de pilotage impliquant un engagement dans la durée ainsi qu'une participation financière de la part de la commune.

Il rappelle que lors des dernières réunions à Territoire zéro chômeurs, il avait été évoqué une participation financière de la part des communes à hauteur de 1.50€ / habitant.

Le conseil municipal manifeste une fois de plus sa perplexité sur l'aboutissement de ce projet; sur le fonctionnement futur des EBE « Entreprises à But d'Emplois » tout en rappelant qu'à l'origine il avait été mentionné qu'aucune participation financière ne serait demandée aux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

De rester dans l'opération territoire Zéro Chômeurs afin d'en assurer la continuité géographique

De maintenir la décision prise par délibération en date du 13 septembre 2016, à savoir une participation financière exceptionnelle de 250€

La commune restera attentive à l'avancée du projet

05-16022021 – Cimetière : devis enlèvement des concessions

Monsieur Le Maire informe le conseil que 3 entreprises ont été consultées afin de procéder à l'enlèvement de sépultures au cimetière.

Les entreprises Marbrerie L'Hermitte de Plussulien, Marbrerie Chauvel-Garandel de Rostrenen et Marbrerie Le Boédec de Pontivy ont répondu à cette consultation

	Marbrerie L'Hermitte (25 Tombes)	Marbrerie Chauvel Garandel (20 Tombes)	Marbrerie Le Boédec (25 Tombes)
Devis TTC	9020,40	7980	10250
Coût par Tombe	360,81	399	410

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise L'Hermitte et autorise Monsieur Le Maire à passer commande et à signer tout document s'y référant.

06-16022021 – Construction d'un silo de stockage, service technique

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une consultation de 3 entreprises a été réalisée afin de construire des silos de stockage de matériaux pour les services techniques

3 entreprises, Colas, Eiffage et Le Bihan ont répondu à cette consultation

	COLAS	EIFFAGE	LE BIHAN
Devis TTC	28989,60	20524,29	23990,11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise EIFFAGE par 13 voix pour et une abstention, autorise Monsieur Le Maire à passer commande et à signer tout document s'y référant.

07-2602021 – Demande de DETR pour la construction de silos de stockage

La demande de construction de silos pouvant faire l'objet d'un financement dans le cadre de la DETR, une demande de subvention à hauteur de 30% du montant HT a été déposée auprès des services préfectoraux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la demande de subvention déposée

- approuve à l'unanimité le plan de financement présenté à savoir

Montant HT	DETR 30%	Participation Communale 70%
17104€	5131€	11973€

- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Questions diverses

a) Arrêt de travail agent technique

L'agent technique chargé de la bibliothèque est en arrêt.

Il serait nécessaire de la remplacer les lundis et mercredis après-midi,

Mme Louise-Anne LE GAC et Gilles LE GALL se proposent de la remplacer le temps de son arrêt de travail.

b) Elections de juin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les 13 et 20 juin auront lieu les élections régionales et départementales. Cela nécessitera la mise en place de 2 bureaux de vote, soit 12 personnes. La présence de chaque élu est requise.

De plus, un nouveau système est mis en place, la préfecture demande à ce que lui soit communiqué le nom de la personne référente pour le système EIREL (Envoi Information des Résultats Electoraux), ce nouveau dispositif permettant de transmettre les résultats des élections via une plateforme.

Monsieur Le Maire propose que ce soit la secrétaire de mairie qui soit désignée Référente EIREL

c) Rumeurs

.Monsieur Le Maire informe le conseil qu'actuellement circule une fausse rumeur mentionnant l'éventuel arrêt de l'entreprise Le GOÏC. Monsieur Le Maire invite le conseil à démentir de tels propos qui ne peuvent que nuire à une entreprise en très bonne santé économique et qui n'a jamais envisagé de cesser son activité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

<i>Bernard ROHOU</i>	
<i>Louise-Anne LE GAC</i>	
<i>Gilles LE GALL</i>	
<i>Alain KERBIRIOU</i>	
<i>Maximilien LE FEUR</i>	
<i>Stéphane MORZADEC</i>	
<i>Kate HUSBAND</i>	<i>Absente procuration à Louise Anne LE GAC</i>
<i>Ludovic L'HOPITAL</i>	<i>Absent</i>
<i>Antoine QUERO</i>	
<i>Sébastien CHIRAUX</i>	
<i>Guillaume LOISEAU</i>	
<i>Stéphanie LE BRIS</i>	
<i>Yvane BRUYERE</i>	
<i>Christiane DENIS</i>	
<i>Laurence BLANCHARD</i>	